

Infos sur **les boues industrielles recyclées** en agriculture

Etude préalable à l'épandage : les OI vous accompagnent sur le dispositif de suivi réglementaire

Une **étude de plan d'épandage** doit prouver l'intérêt agronomique du retour au sol du déchet et **présenter le dispositif de suivi** permettant de maîtriser l'impact sur les sols et le milieu.

Pour vous aider à répondre à ces deux objectifs réglementaires, les OI de la région Grand Est vous proposent **un cahier des charges synthétique**, téléchargeable sur le **site internet de la CRAGE**, rubrique **agro-environnement**.

Consolider le réseau des OI en Grand Est

L'OI chargé de l'expertise des dossiers industriels pour les départements de Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges **est basé à la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est**.

Lorraine à la région Grand Est, **des réflexions sont menées** sur les missions de cet OI et sur **les actions transversales à créer** avec les OI présents dans chacun des départements de la nouvelle région.

Dans le contexte de la transition de la région

Suivi compostage et méthanisation en lien avec l'ADEME

Pour connaître les **matières traitées et produites** sur les installations de compostage et de méthanisation en Lorraine, **consulter le site internet de la CRAGE**, rubrique **agro-environnement**.

La valorisation agronomique des boues d'épuration permet de recycler les éléments fertilisants présents dans ces déchets. Cette pratique s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire car elle s'insère dans une filière aboutissant à la création d'un produit fini (farine de blé, nourriture pour bétail...).



Infos sur les boues industrielles recyclées en agriculture



N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations et propositions

Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est
Organisme Indépendant pour les industriels des départements de Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges

Bureau de Laxou
Bâtiment I, 9 rue de la Vologne – 54520 LAXOU

Contacts : Aurore Raveneau & Alice Six
Tél : 03 83 96 80 63
Mails : aurore.raveneau@grandest.chambagri.fr
alice.six@grandest.chambagri.fr



Articles, études sur l'épandage des matières organiques consultables sur :

www.grandest.chambre-agriculture.fr
rubrique déchet organique



Février 2018 d'après les données 2016
Départements Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges

Points d'étapes 2018

Plans d'épandage industriels : fermeture d'une papeterie et apparition de **2 nouveaux sites** valorisant leurs boues sur plan d'épandage dont une fromagerie et une entreprise textile.

Territoire Lorrain (4 départements) : une trentaine d'industriels. **12 000 T.MS de boues épandues** (idem 2015). Environ **4 000 hectares** concernés.

Stockage

Le stockage est une infrastructure essentielle à une bonne gestion des boues.

Je m'inscris dans une démarche exemplaire : je dispose de capacités correctement dimensionnées et appréciées au cas par cas pour faire face aux périodes pendant lesquelles l'épandage est impossible.

Périodes d'épandage

Hors zones vulnérables : ne pas épandre entre le **15 novembre et le 15 janvier**.

Je m'inscris dans une démarche exemplaire : j'épands mes boues lorsque les conditions climatiques et l'accès aux parcelles sont favorables.

Doses d'épandage

Raisonner la dose d'épandage en fonction de la quantité maximale d'azote susceptible d'être valorisée par la culture suite à un épandage de boues.

Je m'inscris dans une démarche exemplaire : je m'intègre dans une démarche agronomique pour le calcul de ma dose d'épandage.



Etude des sols



La réglementation sur l'épandage impose la réalisation d'un suivi analytique des sols, notamment sur les éléments traces métalliques.

Depuis plus de 20 ans, les Organismes Indépendants ont capitalisé des milliers d'analyses de sol. Dans ce contexte, la **Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est** a mené une expertise lorraine pour faire un état des lieux de la qualité des sols au regard de la régle-

mentation sur les ETM et étudier l'évolution des teneurs.

L'expertise met en lumière que **les sols sont conformes et de bonne qualité** vis-à-vis de la réglementation.

La situation fait apparaître que les plans d'épandage sont viables et ne risquent pas d'être déstabilisés par des retraits de parcelles dus à des dépassements réglementaires sur les paramètres métalliques.

Pour en savoir plus,

consulter l'étude présente sur le site internet de la CRAGE, rubrique agro-environnement.

Principaux résultats des expérimentations longue durée sur l'épandage des boues, composts, digestats, fumiers



Concernant l'impact des ETM sur les sols :

« Il faudrait plus de **150 à 200 années** d'apports de boues, répétés tous les **2 à 3 ans**, pour constater un dépassement des seuils réglementaires dans les sols ».

dans les sols. Il est nécessaire de poursuivre les études pour accroître le spectre des contaminants et quantifier l'impact sur la faune et sur la flore ».

Concernant les molécules émergentes :

« Aujourd'hui, la recherche scientifique est capable de mesurer certains contaminants

Pour en savoir plus,

consulter le site du SMRA 68 sur <http://www.smra68.net/>